

Conseil d'Administration du 25 novembre 2025

Délibération n° 2025 – 17 – CA

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 juin 2025

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants, et ses articles R.331-23 à R.331-31 définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du Conseil d'Administration,

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022 et par arrêté préfectoral n°05-2024-02-06-00001 du 6 février 2024, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au Bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Décide :

Article 1 :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 juin 2025 tel que présenté en séance et joint à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Écrins et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du Code de l'Environnement.

Le Président
du Conseil d'Administration

Arnaud MURGIA

Le Directeur

Ludovic SCHULTZ

Nombre de membres en exercice : 56

Nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 30

Votes :

Pour : 30

Contre : /

Abstention : /



Compte-rendu de la réunion du du Conseil d'Administration du 19 juin 2025

20 membres présents – 23 avec voix délibératives

1) Représentants de l'État

M. Benoît ROCHAS, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes

Mme Delphine BONTHOUX, Commissaire adjointe, représentante de M. Philippe MATHERON, Commissaire en charge du Massif des Alpes

M. Daniel GILBERT, représentant du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, Aymeric MEISS (DASEN) 05

M. Cédric CONTEAU, représentant de M. Thierry DURAND, Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Alpes

2) Représentants des collectivités territoriales

Maires membres de droit

M. Ivan CARLUE, Maire de La Chapelle-en-Valgaudémar

Maires ou représentants d'EPCI à fiscalité propre désignés par leurs pairs et leurs suppléants respectifs

Pour les Hautes-Alpes

M. Marcel CHAUD, Maire de Puy-Saint-Vincent

M. Bernard GAUTHIER, Maire de La Motte-en-Champsaur

Pour l'Isère

Mme Nicole FAURE, Maire de la Commune d'Ornon, suppléante de M. Jean-Rémy OUGIER

M. Michel MARTIN, représentant de la Communauté de communes de l'Oisans

Conseillers départementaux désignés par leurs pairs, et leurs suppléants respectifs

Pour les Hautes-Alpes :

M. Arnaud MURGIA, conseiller départemental du canton de Briançon 1

M. Patrick RICOU, conseiller départemental du canton de Saint-Bonnet-en-Champsaur, en visio-conférence

3) Personnalités qualifiées

Personnalités à compétence locale

Mme Caroline SILLON, personnalité compétente en matière de tourisme

Mme Claudie ARECHAVALETA, personnalité compétente en matière d'activités professionnelles de sport et de loisir exercées dans le PNE
Mme Maryse LE CROM, représentante d'associations de protection de l'environnement pour le Département des Hautes-Alpes (SAPN-FNE)
Mme Laurence ROUSSEL, représentante d'associations de protection de l'environnement pour le Département de l'Isère (FNE), ayant donné pouvoir à M. Thomas BETH
M. Bernard HERITIER, habitant du PNE
Personnalités à compétence nationale
M. Thomas BETH, représentant de l'association Mountain Wilderness
M. Daniel THONON, représentant de l'association Ligue de Protection des Oiseaux, ayant donné pouvoir à Thomas BETH
Mme Myette GUIOMAR, désignée par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN)
M. Philippe FLEURY, Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), ayant donné pouvoir à Jean-M. François NOBLET
M. Jean-François NOBLET, Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), en visioconférence
M. Laurent BLANCHARD, représentant M. Pascal Frbezal, Directeur de l'Agence Territoriale des Hautes-Alpes - ONF

4) Représentant du personnel du PNE et son suppléant

M. Olivier LEFRANCOIS

Autres présents et invités, non délibératifs

M. Sébastien CECCHI, Contrôleur Budgétaire Régional PACA, en visioconférence

Mme Rossella PINTUS, Référente juridique et chargée de tutelle Parcs nationaux, Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, en visioconférence

M. Ludovic SCHULTZ, Directeur du Parc national des Écrins

Mme Gabrielle ALFONSI, Secrétaire générale du Parc national des Écrins

Mme Isabelle VIDAL, cheffe du service aménagement

M. Pierrick NAVIZET, chef du service accueil-communication

L'ordre du jour est le suivant :

1. Actualités

2. Points d'information

Grand Tour des Écrins

Plan national de restauration de la nature

Mission handicap

3. Approbation du PV du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins du 13 mars 2025

4. Administration générale

- Finances*

Budget Rectificatif n°1 – délibération

- *Marchés publics*

Château de Charance – délibération
Intérim – délibération

- *Demandes de cofinancement*

Infra Destination – Phase 2 – modification du plan de financement – délibération
Diagnostic pastoral - Valjouffrey

- *Ressources humaines*

Conventions cadre SDIS - Sapeurs pompiers volontaires

- *Attribution d'une subvention*

Refuge de la Lavey – délibération

Arnaud MURGIA ouvre la séance et constate l'absence du quorum nécessaire.

Conformément à l'article 8 du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est à nouveau convoqué à 15h15 le 19 juin, sur le même ordre du jour. Ce second Conseil délibère valablement, quel que soit le nombre de présents.

La séance est ouverte à 15h15 par le Président.

- **Information relative au rapport IGEDD (Inspection Générale de l'Environnement et de du Développement Durable)**

Arnaud MURGIA informe les membres du Conseil de la publication prochaine du rapport de l'IGEDD ainsi que d'une proposition de motion concernant le modèle des Parcs. Il commence par indiquer que les présidents de Parcs ont adressé un courrier à la Ministre des Comptes publics. Ce courrier du 22 mai 2025 souligne l'opposition à la volonté du gouvernement de fusionner ou supprimer près de 30 % des opérateurs et des agences. Il précise qu'il est confiant quant à la prise en compte du message porté par les Parcs. Selon lui, il serait dommageable de remettre en cause un modèle de fonctionnement qui a montré son efficacité. Arnaud MURGIA assure qu'il ne défendra pas une évolution contraire à la dynamique du Parc et qu'aucune mesure inquiétante n'est envisagée à ce jour.

- **Début de saison**

Arnaud MURGIA tient à féliciter toutes les équipes du Parc pour le travail effectué depuis le début de la saison. Il souligne que malgré un contexte extrêmement contraint, la priorisation des projets ainsi que l'engagement des agents du Parc produisent des résultats concrets. Ce travail est apprécié par le territoire, où des signaux positifs émergent quant à la capacité du Parc à concilier enjeux environnementaux, touristiques et locaux.

Arnaud MURGIA conclut en soulignant que le Parc bénéficie du travail exemplaire de ses agents ainsi que du soutien du territoire, malgré un climat général de contraintes et d'incertitudes. Il invite le conseil à continuer de défendre l'intérêt du Parc.

1. Actualités

- **Rapport IGEDD**

Ludovic SCHULTZ informe que les directeurs des Parcs nationaux ont été invités à un échange avec la tutelle concernant le rapport de l'IGEDD ainsi que les suites envisagées.

Ce travail sera prolongé par des discussions spécifiques entre directeurs de Parcs nationaux afin de détailler la mise en œuvre des recommandations du rapport.

La question des futurs modèles d'organisation des opérateurs de l'État, ainsi que des éventuelles fusions des Parcs nationaux, a été abordée lors des annonces de Amélie de Montchalin.

Si un projet de fusion des Parcs est évoqué, il n'est à ce jour pas confirmé. Ce point restera à l'ordre du jour du prochain Projet de Loi de Finances.

- **Proposition de motion**

Arnaud MURGIA évoque la motion proposée, similaire à celles présentées dans d'autres Parcs nationaux, pour rappeler l'ancrage local de l'établissement ainsi que l'importance de son fonctionnement actuel.

Benoît ROCHAS, Daniel GILBERT, Delphine BONTHOUX, Cédric CONTEAU, représentants de l'État, s'abstiennent.

Thomas BETH soutient la motion, évoquant la discussion préalable en bureau. Il souligne qu'il est indispensable de garantir l'ancrage local des Parcs ainsi que la pérennité du CA en tant qu'instance de dialogue.

Bernard HERITIER soutient la motion, jugeant scandaleux qu'on envisage de supprimer l'établissement public, ce qui mettrait fin au dialogue territorial.

Jean-François NOBLET informe qu'il saisira le CNPN à ce sujet, et souligne la gravité de la situation et apporte son soutien à la motion.

Olivier LEFRANCOIS souligne l'inquiétude générale du personnel, notamment liée à la non-diffusion du rapport de l'IGEDD. Il remercie le CA pour son engagement à défendre le Parc ainsi que ses agents.

Arnaud MURGIA précise que le rapport sera diffusé, tout en rappelant le contexte extrêmement contraint où évolue le personnel du Parc ainsi que tous les agents de l'État. Il souligne que le CA restera mobilisé pour porter ce message et défendre le travail réalisé quotidiennement.

Il soumet la motion au vote du CA, précisant qu'il est crucial de soutenir une structure qui fonctionne.

Délibération : Motion

Abstention : 4

Contre : 0

Pour : 19

→ **La motion est adoptée.**

- **Liste Verte UICN**

Ludovic SCHULTZ précise que des travaux d'audit sont en cours pour évaluer le renouvellement du Parc au sein de la Liste verte de l'UICN. Les auditeurs ont parcouru le territoire du Parc pour mesurer les interactions avec les acteurs locaux ainsi que l'impact du Parc sur la dynamique territoriale.

- **UNOC (Conférence des Nations Unies sur les océans)**

Ludovic SCHULTZ est intervenu à l'UNOC sur la thématique de la conservation des glaciers, notamment pour rappeler l'importance de la protection des marges glaciaires ainsi que la nécessité de garantir la résilience de ces milieux, essentiels en tant que réservoirs d'eau.

- **La Bérarde**

Une conférence de presse a eu lieu à Grenoble en présence de la Préfète de l'Isère. Elle a permis de détailler le dispositif de sécurisation du site de la Bérarde, ainsi que les mesures mises en place pour la gestion des accès et la prévention des crues potentielles du torrent ainsi que des effets du recul du glacier. Une intervention du Président du Département a permis de rappeler l'importance de la collaboration entre toutes les parties prenantes.

- **Disparitions**

Le CA rend hommage à deux personnalités ayant marqué le Parc : François Labande, alpiniste et ami du Parc et Jean-Rémy OUGIER, Maire de Besse-en-Oisans et administrateur du Parc.

2. Points d'information

- **Contribution à la concertation nationale sur la mise en œuvre du règlement « restauration de la nature » de l'Union Européenne**

Le règlement de l'Union Européenne sur la restauration de la nature du 29 juillet 2024, entré en vigueur le 18 août 2024, vise à mettre en place des mesures en vue de restaurer, d'ici à 2030, au moins 20 % des zones terrestres et des zones marines de l'UE et, d'ici à 2050, l'ensemble des écosystèmes ayant besoin d'être restaurés.

Il définit des objectifs et des obligations spécifiques juridiquement contraignants en matière de restauration de la nature dans chacun des écosystèmes énumérés, allant des écosystèmes terrestres aux écosystèmes marins, urbains et d'eau douce.

Le règlement vise à atténuer le changement climatique et les effets des catastrophes naturelles. Il aidera l'UE à respecter les engagements qu'elle a pris au niveau international dans le domaine de l'environnement et à restaurer la nature en Europe.

Le Ministère en charge de l'écologie a saisi la Commission nationale du débat public en vue de l'élaboration du « Plan National de Restauration de la Nature » (PNRN) en vertu de l'article L.121-9 du Code de l'Environnement. La concertation est prévue pour durer 3 mois à compter du 22 mai 2025. Plusieurs modalités de concertation sont prévues : digitales, réunions régionales grand public et ateliers locaux.

Les Parcs nationaux, en tant qu'acteurs territoriaux de proximité, ont été sollicités par le Ministère pour contribuer à la concertation nationale via l'organisation d'ateliers locaux. Le Parc national des Écrins a répondu favorablement à cette demande en intégrant la concertation à son programme d'animation estival. Ainsi, des ateliers de 2h30, accueillant de 5 à 15 participants, seront organisés sur le territoire du Parc. Ces rencontres seront coordonnées par le Service Communication. Une restitution des contributions sera ensuite réalisée et déposée sur le site de la concertation nationale. Ces ateliers représentent une opportunité majeure pour le Parc de s'interroger à son échelle sur les enjeux de restauration écologique, en lien direct avec les objectifs du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) ainsi que la réflexion générale du Parc sur l'adaptation au changement climatique.

- **Fréquentation et Grand tour des Écrins**

Pierrick NAVIZET, chef du service accueil-communication, présente les chiffres clés de la fréquentation estivale (variations 2023 / 2024).

1. Fréquentation générale

- Écocompteurs pédestres (27 sites) :
 - 7,7 % en 2024 par rapport à 2023
 - 14,4 % en moyenne de 2006 à 2023 (6 sites)
- Cas particuliers en 2024 :
 - La Danchère : - 63 %
 - Le Carellet : - 91 %
 - Taillefer : - 7,6 %
 - Pont de l'Alpe : + 5,7 %

- Mizoën : + 16,8 %
- Fréquentation générale du Parc : - 19,7 % depuis 2020.

2. Fréquentation des Maisons du Parc

- + 7 % en 2024 (vs 2023), malgré une hausse significative de + 32 % en 2023.

3. Fréquentation touristique générale

- Nuitées touristiques cumulées (communes de l'aire d'adhésion) : + 3,9 % (4,06 millions).
- Nuitées en refuges : - 8 % (48,8 K) par rapport à 2023, année record.
 - Particularité 2024 : deux refuges FFCAM du Vénéon fermés (non gardés), tandis que le Pavé a rouvert.

4. Profil des visiteurs (enquête 2024)

- Échantillon : 1 245 questionnaires sur 8 sites du massif des Écrins (Le Casset, Crevasses, Pied du Col, Emparis, Danchère, Taillefer, Valsenestre) en partenariat avec la CCO et la Mairie de La Grave.
- Âge moyen des visiteurs : 46 ans
- Origine : 86 % résidents français (AURA, PACA, Île-de-France)
- Profil socio-professionnel :
 - 36 % CSP+ / 21 % retraités
- Pratiques :
 - 84 % randonneurs à pied
 - 14 % VTT (en aire d'adhésion)
- Première venue :
 - 59 % des visiteurs découvrent le site (76 % au Lauvitel).
- Réglementation :
 - 85 % savent qu'ils traversent une zone réglementée.

5. Tendances spécifiques

- Itinérance : en forte hausse (12 % en 2022 → 24 % en 2024).
- Bivouac :
 - 16 % des personnes le pratiquent, généralement pour une nuit.
 - 51 % connaissent la réglementation du bivouac en vigueur.
 - 76 % estiment nécessaire et justifiée la réglementation du bivouac.
- Mobilité :
 - 80 % des visiteurs utilisent la voiture individuelle.
 - 56 % envisageraient d'utiliser des navettes si la fréquence et les horaires étaient adaptés.

6. Satisfaction générale

- 83 % des visiteurs déclarent une satisfaction positive.
- 40 % considèrent la fréquentation élevée mais pas dérangeante (et 70 % estiment qu'elle reste acceptable).
- Aléas climatiques de juin 2024 :
 - 78 % en ont entendu parler.
 - 19 % ont dû adapter leur séjour.

Le Grand Tour des Écrins

- Tours valorisés :
 - 26 à pied
 - 7 à VTT / VTT AE
 - 3 à cheval
 - 7 en alpinisme

Projet de valorisation de l'itinérance sans voiture (2016-2021)

- deux projets cofinancés par : Feder Massif des Alpes, FNADT, Région Sud,
- partenaires territoriaux : Collectivités locales (communes, EPCI, CD 05 et 38, Régions), FF Randonnée, Moniteurs Cyclistes de France, FFCAM, gardiens de refuges, offices de tourisme.

Fréquentation du site du Grand Tour des Écrins - www.grand-tour-ecrins.fr

- Total 2024 : 383 735 visites (+128 % par rapport à 2023)
- Page la plus visitée : « Le GR54 – Grand Tour des Écrins » (55 151 visites)

- 1er itinéraire : GR 54 (Bourg-d’Oisans) – 21 874 visites
- 1er balcon des Écrins : Tour du Combeynot (4 j) – 11 042 visites
- 2e balcon des Écrins : Tour des refuges du Valgaudemar (4 j) – 9 369 visites

Zoom sur l’itinérance VTT (2024)

- Grand Tour des Écrins à VTT : 2 296 visites (+27 %)
- Grand Tour des Écrins à VTT AE : 728 visites
- Tour du Lac de Serre-Ponçon : 639 visites
- Tour du Champsaur (3 jours) : 571 visites

Fréquentation des Écocompteurs vélo du GTE VTT (été 2024)

- La Grave : 350 passages (15 juillet – 10 septembre)
(Note : Les vélos équipés de roues carbone ne sont pas détectés.)

Arnaud MURGIA souligne que, malgré les contraintes, la fréquentation du Parc reste globalement maîtrisée par rapport à d’autres territoires similaires. Il précise que le secteur du Lac du Lauvitel est toujours un point de vigilance majeur, notamment du fait de la baisse de fréquentation liée à la situation du Vénéon. Il indique qu’une journée de terrain initialement prévue dans le Vénéon a été décalée en raison de la fermeture de la route.

Caroline SILLON précise que l’accès à la vallée du Vénéon reste possible uniquement le week-end grâce à la mise en place de navettes spécifiques.

Arnaud MURGIA confirme que des dispositifs de navettes sont en place.

Ludovic SCHULTZ précise que, lors de la conférence de presse, la Préfète a rappelé que la circulation pourrait être temporairement interrompue à tout moment en cas d’aléas naturels (réactivation du glacier). Le RTM souligne la présence de matériaux susceptibles d’être mobilisés en cas de crue ou de phénomènes météorologiques extrêmes.

Nicole FAURE interroge sur l’absence du Tour du Taillefer parmi les données détaillant la fréquentation.

Pierrick NAVIZET précise que cet itinéraire n’est pas pris en compte dans le classement présenté, mais que des chiffres spécifiques peuvent néanmoins être fournis.

Nicole FAURE constate une hausse de la fréquentation générale du secteur du Taillefer, malgré les contraintes observées.

Michel MARTIN précise que les contraintes de circulation concernent principalement le début de la vallée du Vénéon à partir de Saint-Christophe, provoquant un report des flux de visiteurs vers la basse vallée. Il indique qu’une réflexion est en cours pour aménager un parking à Ougiers (Vénosc), visant à limiter le nombre de voitures accédant à la Danchère, libérer le hameau de la Danchère ainsi que le site d’Escalon, favoriser un accès piéton à la Danchère, puis au Lac du Lauvitel.

Thomas BETH suggère que la baisse de fréquentation sur les sentiers, avec en parallèle une augmentation dans les Maisons de Parc, pourrait aussi s’expliquer par la diminution du nombre de sentiers opérationnels.

Pierrick NAVIZET précise que la fréquentation du réseau de sentiers ne dépend pas uniquement du nombre de chemins disponibles, mais est aussi affectée par les aléas naturels (fermeture temporaire, accès limités), expliquant ainsi les variations constatées.

• Mission handicap

Olivier LEFRANCOIS présente ce point. Depuis un an, il consacre 20 % de son temps de travail à la thématique de l’accessibilité du Parc. Ce travail bénéficie du soutien du mécénat GMF, qui finance des projets visant à garantir l’accès à tous les publics.

Il détaille les actions mises en place :

- accessibilité des Maisons de Parc : toutes les Maisons de Parc font l’objet de projets de mise en accessibilité (rampe, porte adaptée, etc),

- scénographies adaptées : prise en compte des besoins spécifiques à chaque type de handicap lors de la conception des nouvelles scénographies. Ce travail est mené en collaboration avec des associations spécialisées,
- mise à disposition de matériel : le Parc met à disposition du public 5 joëlettes ainsi qu'1 fauteuil Lomo, disponibles en prêt sur le territoire du Parc,
- offre de sorties spécifiques : organisation de journées thématiques destinées aux personnes en situation de handicap (« jours handi-nature »), ainsi que la création d'un podcast adapté,
- outils de communication adaptés : documents en braille, en gros caractères, ainsi qu'en version papier simplifiée selon la méthode « Facile à lire et à comprendre » (FALC),
- formation des professionnels : sensibilisation et accompagnement des socio-professionnels du territoire à la thématique du handicap,
- soutien aux projets du territoire : le Parc finance chaque année 1 à 2 projets spécifiques liés à l'accueil des personnes en situation de handicap,
- certains projets élaborés pour l'année 2025 intègrent désormais systématiquement un volet accessibilité.

Ludovic SCHULTZ remercie Olivier LEFRANCOIS pour son implication majeure sur le sujet, et souligne qu'avec la préparation des JO 2030, une opportunité pourrait émerger pour mobiliser des enveloppes spécifiques dédiées à l'accessibilité du Parc pour tous les publics.

Arnaud MURGIA remercie à son tour Olivier LEFRANCOIS pour la qualité du travail effectué. Les membres du Conseil d'Administration s'associent à ces remerciements et félicitent Olivier LEFRANCOIS ainsi que les équipes pour leur engagement.

3. Approbation du PV du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins du 13 mars 2025

Bernard HERITIER demande a ce que soit noté qu'il était excusé.

Arnaud MURGIA met au vote le PV du 13 mars 2025, avec prise en compte de cette demande.

Délibération : Approbation du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 13 mars 2025

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

→ Le PV de la réunion du Conseil d'Administration du 13 mars 2025 est adopté.

4. Administration générale

4.1 Finances : Budget Rectificatif n°1 – délibération

Gabrielle ALFONSI présente le point budgétaire.

- Dépenses**

Il y a une hausse des dépenses de 622 400,75 € en autorisation d'engagements et de 616 239,24 € en crédits de paiement, principalement orientés vers le fonctionnement et l'investissement.

Ce budget rectificatif confirme que l'enveloppe d'intervention reste stable et celle de personnel n'augmente que de 31 396 €, sur des emplois hors plafond uniquement.

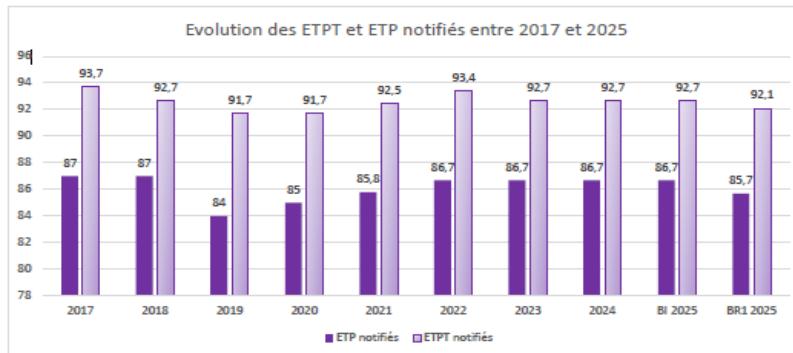
L'évolution du budget reste globalement stable par rapport au Budget Initial (BI).

- **Recettes**

Les recettes passent de 7,316 M € à 7,477 M € (avec déjà une anticipation de hausse à 7,4 M €). Le différentiel de 67 000 € est principalement dû à la protection sociale.

	CF 2024	BI 2025	BR1 2025	Ecart entre le BR1 et le BI
Recettes globalisées	7 635 930,00	7 589 000,00	7 666 698,78	77 698,78
Recettes propres	286 581,11	189 000,00	189 000,00	0,00
Autres financements publics	33 211,92	0,00	0,00	0,00
Subvention pour charges de service public	7 316 136,97	7 400 000,00	7 477 698,78	77 698,78
Recettes fléchées	2 466 162,89	2 108 078,80	2 646 700,28	538 621,48
Subvention pour charges d'investissement fléchée	400 424,83	0,00	137 000,00	137 000,00
Recettes propres fléchées	1 043 492,75	73 000,00	85 864,00	12 864,00
Autres financements publics fléchés	945 986,77	947 140,00	1 086 992,55	139 852,55
Financements de l'Etat fléchés	76 258,54	1 087 938,80	1 336 843,73	248 904,93
TOTAL DES RECETTES	10 102 092,89	9 697 078,80	10 313 399,06	616 320,26

- **Emplois**



Le plafond d'emplois était fixé à 92,7 ETPT et 85,7 ETP. Elle explique que la demande initiale du Ministère était de - 1 ETPT et - 1 ETP. La Parc a négocié afin d'obtenir - 0,6 ETPT et - 1 ETP.

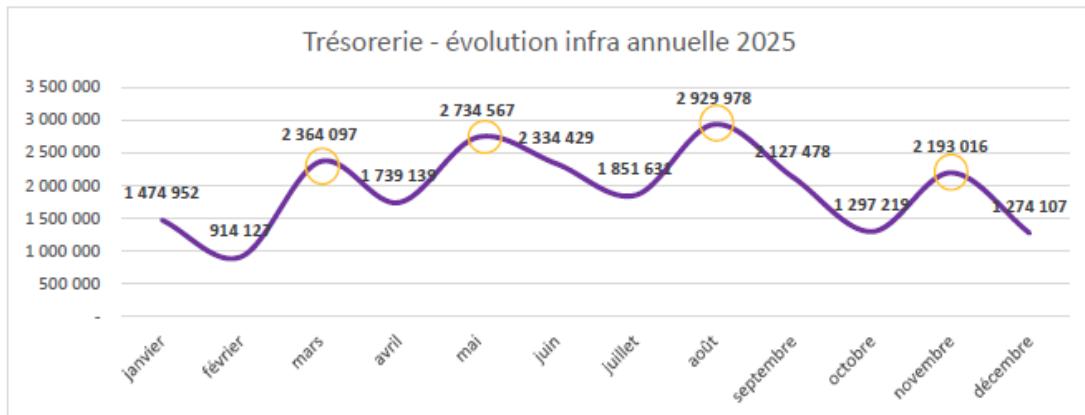
Elle explique qu'il est important de préserver au maximum le plafond d'ETPT qui permet de couvrir les besoins saisonniers, notamment les ouvriers sentier.

Cette baisse a cependant des conséquences avec le passages de certains contrats du plafond d'emplois à de l'intérim, ce qui représente une dépense plus coûteuse, mais cela est pris en charge via l'enveloppe sentiers de la SNB pour 2025.

Elle indique que le Parc est entré dans un dispositif de la Région Sud PACA : la garde régionale forestière. Ainsi deux jeunes (18–25 ans) seront recrutés pour la saison estivale, en lien avec l'ONF (prévention incendies, surveillance de la forêt de Boscodon). Un poste hors plafond dédié au projet Royaume de la Reine des Alpes (étude de conservation et sensibilisation) va également être recruté.

La prise en charge de la protection sociale des agents représente un coût d'environ 60 000 € par an.

- Trésorerie



○ mois de versement du quart de la dotation pour charges de service public

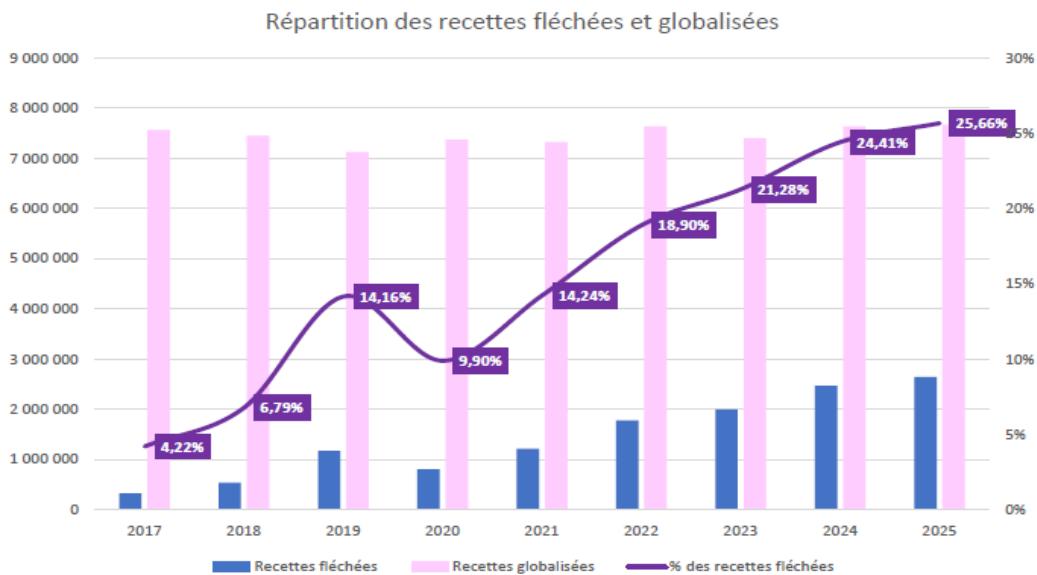
Gabrielle AFONSI présente une analyse du niveau de trésorerie : elle constate des pics liés aux versements en 4 fois de la dotation pour charge de service public, ce qui engendre une dépendance forte vis-à-vis de cet apport. La trésorerie de fin d'année est estimée à 1,174 M €, légèrement meilleure que ce qui était prévu initialement. Elle attire l'attention sur le fait que la trésorerie reste extrêmement fléchée. Si toutes les dettes devaient être payées aujourd'hui, il resterait environ 75 000 € de trésorerie.

- Évolution des ratios

	CF 2022	CF 2023	CF 2024	BI 2025	BR1 2025
Solde budgétaire	+ 213 087,59	- 4 562,99	+ 652 582,21	- 746 095,00	- 746 013,98
Résultat patrimonial	-912 968,44	-39 177,31	-163 413,56	- 437 054,00	- 493 959,17
Capacité d'autofinancement (CAF)	-164 968,44	151 092,78	185 569,78	162 946,00	- 93 959,17
Variation du fonds de roulement	+106 587,23	-103 382,35	+ 57 286,70	- 146 195,00	- 406 013,98
Variation du besoin en fonds de roulement	- 103 755,65	-257 233,79	- 448 804,42	603 400,00	343 500,00
Niveau final de restes à payer	2 359 561,04	1 358 482,60	1 006 332,87	1 527 355,52	1 201 599,38
Niveau final du fonds de roulement	1 542 070,81	1 420 689,46	1 477 976,16	1 240 033,79	1 071 964,04
Niveau final du besoin en fonds de roulement	160 678,67	-96 840,65	- 545 645,07	915 809,35	- 202 145,07
Niveau final de la trésorerie	1 363 678,67	1 517 530,11	2 023 621,23	324 224,44	1 274 107,25

Il y a une dégradation des ratios constatée, bien que le niveau final de trésorerie reste meilleur que prévu, car calculé à partir du compte financier.

- **Recettes fléchées**



Concernant l'évolution des ressources de financement, elle indique que la part des ressources cofinancées en 2017 était de 4 % et qu'elles sont aujourd'hui à 25,5 %, illustrant une dynamique de recherche de financements.

Arnaud MURGIA remercie Gabrielle ALFONSI pour son travail ainsi que sur l'effort réalisé pour aller rechercher davantage de financements extérieurs.

Sébastien Cecchi, Contrôleur Budgétaire Régional (CBR) remercie Gabrielle ALFONSI pour la synthèse précise du rapport de l'ordonnateur.

Il souligne que le niveau de fonctionnement du Parc repose de plus en plus sur des recettes fléchées, tandis que le niveau de la dotation de l'Etat reste stable. Ce contexte s'inscrit dans l'actualité des réflexions autour de la réorganisation des Parcs nationaux. Il appelle à effectuer une analyse détaillée du delta entre le coût réel de la structure et la couverture assurée par la dotation de l'Etat, afin de démontrer la qualité de la gestion des Parcs malgré des ressources contraintes.

Pour le CBR, la création d'opérateurs plus importants (regroupement des Parcs) ne garantirait pas nécessairement des économies, tandis que la proximité des Parcs reste fondamentale pour répondre aux enjeux spécifiques du terrain (dualités mer/montagne, spécificités locales). Il suggère d'explorer l'hypothèse d'une structure de préfiguration unique à l'échelle de la région PACA, tout en gardant un niveau de maitrise locale opérationnelle.

Arnaud MURGIA remercie le Commissaire du Gouvernement pour son intervention détaillée.

Il précise qu'il ne partage pas totalement la réflexion suggérant une fusion des établissements publics. Selon lui, la création d'opérateurs plus gros ne permet généralement pas de générer des économies significatives. Il annonce qu'il s'opposera fermement à tout projet de fusion, estimant que la conservation du modèle actuel est la meilleure manière de garantir la qualité du travail de terrain ainsi que la défense des ressources naturelles du Parc.

Le Commissaire du Gouvernement précise qu'il n'est pas opposé sur le fond à la position du Président du CA. Le constat est partagé quant à la qualité de la gestion des Parcs ainsi qu'au faible delta restant à couvrir malgré des contraintes budgétaires importantes. Selon lui, ce point est justement révélateur du niveau d'efficience du modèle actuel, ce qui renforce l'intérêt de le défendre.

Arnaud MURGIA remercie à nouveau le CBR ainsi que Gabrielle ALFONSI pour la précision de leur travail ainsi que la qualité des échanges.

Délibération : Approbation du Budget Rectificatif n°1 - 2025

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

→ **Le BR n°1 - 2025 est adopté.**

4.2 Marchés publics : Château de Charance et intérim

Gabrielle ALFONSI explique que, suite au lancement du marché validé lors d'un CA précédent, l'établissement change de prestataire pour le personnel intérimaire (médiateurs, agents d'accueil saisonniers, ouvriers sentiers). L'entreprise StafMatch a été retenue à l'issue de la procédure de consultation.

Concernant les travaux du Château de Charance, une réunion de concertation s'est tenue au siège le matin du 20 juin, en présence de l'architecte et des prestataires, pour lancer la réflexion sur les futurs aménagements du bâtiment.

Le visa du CBR ainsi que l'avis favorable de la commission des marchés publics, associant des membres du CA, ont été obtenus.

Jean-François NOBLET s'interroge à propos de la présence éventuelle de chauves-souris à Charance.

Gabrielle ALFONSI précise qu'un gîte est effectivement identifié au niveau du toit du bâtiment. Le toit n'étant pas concerné par les futurs travaux, ce gîte restera intact. Marc Corail et Yoann Bunz, agents du PNE, ont effectué un état des lieux pour s'assurer de la présence ou l'absence d'une colonie.

Arnaud MURGIA met la délibération aux voix.

Délibération : Marchés publics : Château de Charance et intérim

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

→ **Les marchés publics pour le Château de Charance et l'intérim sont approuvés.**

4.3 Demandes de cofinancement

• Infra Destination – Phase 2 – modification du plan de financement

Pierrick NAVIZET rappelle que ce projet réuni huit offices de tourisme (Champsaur-Valgaudemar, Oisans, Serre-Ponçon, La Grave, Pays des Écrins, Matheysine, Serre-Chevalier Vallée-Briançon, Guillestrois-Queyras) et l'ADDET autour du projet « Destination Parc national des Écrins ».

Gabrielle ALFONSI explique qu'il y a eu une modification du Plan de Financement de ce projet déjà présenté en CA qui justifie de le représenter en séance.

Délibération : Infra destination 2^{ème} phase - demande de cofinancement – modification du plan de financement

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

→ **La demande de cofinancement pour la 2^{ème} phase du projet Infra destination est adoptée.**

- **Réalisation d'un diagnostic pastoral sur l'alpage du Ramu - Commune de Valjouffrey**

Le Parc engage un diagnostic pastoral ayant pour objectifs :

- d'établir un état des lieux partagé de l'activité pastorale du territoire,
- de prendre en compte les enjeux spécifiques ainsi que les atouts et contraintes du site,
- et de définir des propositions d'actions concrètes en faveur du pastoralisme.

Montage financier de l'opération :

- Coût total du diagnostic : 9 840 €
- Financement sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 7 872 € (80%)
- Part d'autofinancement du Parc : 1 968 € (20%)

Délibération : Réalisation d'un diagnostic pastoral sur l'alpage du Ramu - Commune de Valjouffrey

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

→ La demande de cofinancement pour la réalisation d'un diagnostic pastoral sur l'alpage du Ramu - Commune de Valjouffrey est adoptée.

4.4 Ressources humaines – Conventions relatives à la disponibilité opérationnelle et de formation de sapeurs-pompiers volontaires, employés par le Parc national des Écrins

Le Parc va établir des conventions avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 05). Ces conventions concernent des agents basés à Briançon, dans le Champsaur, et à Villar d'Arène (deux permanents et un saisonnier), précisant les conditions et modalités de la disponibilité opérationnelle et de formation des agents du Parc qui sont également sapeurs-pompiers volontaires. Ces conventions assurent que ces agents puissent exercer leurs missions de sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail, tout en respectant les nécessités de fonctionnement de l'établissement et, le cas échéant, du service concerné. Cette démarche vise à concilier les engagements professionnels des agents avec leur rôle de volontaires au sein du SDIS, renforçant ainsi la sécurité et la gestion des risques sur le territoire.

Délibération : Conventions relatives à la disponibilité opérationnelle et de formation de sapeurs-pompiers volontaires, employés par le Parc national des Écrins

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

→ Les conventions relatives à la disponibilité opérationnelle et de formation de sapeurs-pompiers volontaires, employés par le Parc national des Écrins sont adoptées.

4.5 Attribution d'une subvention – Refuge de La Lavey

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'attribution de la subvention n°5-I-SUB-674 déposée par la FFCAM (Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne), dans le cadre de la réfection du Refuge de la Lavey, pour un montant de 25 000 €. Le Parc participera ainsi au cofinancement du lot n°3, visant à améliorer les performances environnementales du refuge, notamment grâce à la mise en place d'un dispositif de phyto-épuration.

Le bureau du CA a rendu un avis favorable à cette demande. Le projet a été accompagné par l'établissement ainsi que par le Conseil Scientifique du Parc.

Délibération : Attribution d'une subvention – Refuge de La Lavey - FFCAM

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

→ La demande de subvention de la FFCAM pour le projet de réhabilitation du refuge de La Lavey est adopté.

Arnaud MURGIA clôt la séance à 17h.